



Prelevement injustifié sur une caution

Par **co lt**, le **17/11/2011** à **10:57**

Bonjour,

En début d'été dernier, j'ai quitté l'appartement que je loué auprès de MSI.

Sur l'Etat des lieux de sortie, que je ne pouvais contester, figure le mauvais état du joint de la baignoire ainsi que le loquet de la porte cassé.

Plus de 150 euros m'ont été prélevé sur ma caution. Trouvant cela un peu cher au vu des maigres réparations à effectuer, j'ai souhaité demander les justificatifs auprès de l'agence MSI.

Après une série de coups de fil qui n'ont jamais abouti, la conseillère m'a stipulé qu'elle n'était pas tenue de me fournir les justificatifs de travaux.

Récemment en contact avec les nouveaux locataires, je me suis rendue compte que les travaux n'ont jamais été effectués à ce jour (photos à l'appui).

Peut-on prélever une somme précise sur une caution alors même que les travaux n'ont jamais été réalisés ?

Je précise que l'agence s'est basé sur des tarifs forfaitaires auprès d'une entreprise X avec laquelle elle a pour habitude de travailler alors même que cette dernière ne s'est jamais déplacée pour évaluer les travaux.

Un forfait peut-il servir de justificatif ?

Je me sens laissée et impuissante face à ce géant de l'immobilier... QUE FAIRE?

Pouvez-vous m'aider ou m'apporter des conseils?

Par avance, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Cordialement

Coline